

02. MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEAU SYSTÈME AUTOMATISÉ DE DÉCOMPTE DES SERVICES EN MER DANS LE CADRE DE LA DÉLIVRANCE DES BREVETS

APAM Anna MILESI

À la suite de la réforme du permis d'armement et de l'obligation d'utiliser la déclaration sociale nominative dans le monde maritime pour automatiser les transmissions des déclarations sociales à partir des données de paie, certaines procédures dépendantes des lignes de service des marins ont été fortement impactées. Il s'agit notamment du décompte des services en mer, calculé depuis ces lignes de service, qui permet de justifier du temps d'embarquement afin de valider ou de revalider un titre de la formation professionnelle maritime. Une fois les difficultés identifiées se pose la question du moyen de les résoudre. Le rapport étudie tout d'abord l'option de l'amélioration dans le cadre existant puis ouvre la réflexion en étudiant l'hypothèse d'une suppression des lignes de service qui serait rendue possible par la mise en place d'un nouveau système automatisé de données.

RÉSUMÉ

Jusqu'à la réforme de 2021 conduisant à une généralisation de la déclaration sociale nominative (DSN) pour les marins, les services en mer étaient saisis par l'administration déconcentrée en charge des affaires maritimes dans le cadre des saisies des mouvements de marins à bord des navires, dans l'application LISE (Lignes de Services) mise en place en 2012. Ces saisies constituaient des lignes de service directement consultables. Depuis le passage en DSN, les données permettant d'établir ces lignes sont intégrées par divers canaux dans LISE. Des difficultés techniques conduisent à des erreurs et des incohérences. La tâche des services dans le cadre des décomptes des services en mer afin de confirmer les temps de navigation nécessaires à la validation ou revalidation d'un titre professionnel maritime s'est complexifiée.

RECOMMANDATIONS

1. Rendre le cahier des charges des développeurs d'application de DSN maritime plus exigeant.

Un point de progrès majeur du système existant serait de renforcer les normes du cahier des charges des développeurs d'application de DSN afin de permettre une première fiabilisation des données. Sans créer des liens avec de nouvelles applications extérieures, le paramétrage des champs pour permettre des saisies bloquées quand cela est pertinent (nombre de caractères maximum à saisir pour le numéro de marin ou nombre de caractères maximum immatriculation du navire...) serait notamment une réelle avancée.

2. Développer des outils de contrôle interne pour les armateurs sur les déclarations sociales nominatives

Les armateurs ne voient pas le résultat de leur déclaration. Seuls l'ENIM et le marin ont accès à leur relevé de carrière. Le développement d'outils de contrôle internes des déclarations par les armateurs ou les tiers déclarant leur permettrait d'avoir des informations sur la qualité des données transmises et pouvoir assurer les corrections rapidement.

3. Faire une analyse comparée du processus administratif et technique du décompte de temps de service en mer d'autres États qui délivrent des titres STCW

L'analyse comparée du processus administratif et technique du temps de service en mer d'autres États qui délivrent des titres STCW peut être une source d'informations utiles. En effet les signataires de la convention sont astreints aux mêmes problématiques de revalidation de brevets de la formation professionnelle maritime et par conséquent de vérification des temps de service en mer. Aussi des systèmes d'instruction ont été mis en place pour y aboutir. Des organisations européennes ou de pays tiers pourraient inspirer le système actuel et/ou consolider la réflexion vers un nouveau système automatisé.

4. Étudier l'impact d'un nouveau système automatisé en vue de valider et revalider les brevets de la formation professionnelle maritime

Si la conception d'un nouveau système automatisé est une piste qui doit être étudiée, il sera nécessaire d'assurer la réalisation d'une étude d'impact du nouveau système afin de pouvoir le concevoir de façon à assurer une opérabilité du système effective dès sa recette. Cette étude visera à peser tous les volets juridique, réglementaire, financier, technique de la mise en œuvre de ce nouveau système.